

Arnould Jean-Pierre

REÇU 30 AOUT 2021
M. Odoo

payé le 27/8/2021
Service Social 9932

De: Charlotte Arnould <c.arnould-avocat@skynet.be>
Envoyé: vendredi 27 août 2021 16:27
À: Arnould Jean-Pierre
Objet: TR: Dossier aide juridique Mme MALKI Radja
Pièces jointes: Dossier Hospitalisation et Opération IMTR.pdf; TR: Re.; numérisation0008.pdf; TR: Malki Radja - Demande d'aide juridique; RE: ; TR: Malki Radja - Demande d'aide juridique

Cher Monsieur,

Votre courriel de ce jour m'est bien parvenu et je vous en remercie.

Au vu des prestations en perspective, puis-je vous demander d'assurer le versement d'une première provision de 500 € HTVA, soit 605 € TVAC ?

Les fonds en question peuvent être versés sur mon compte professionnel BE02 7340 3527 2340; la facture acquittée suivra bien sûr dès règlement.

Je vous remercie par avance vivement de ce que vous ferez.

Votre bien dévouée,

Charlotte ARNOULD
Avocat au Barreau du Brabant Wallon

!! NOUVELLES COORDONNEES !!

11 rue des Poulées

1400 Nivelles

Tel. 067/70.07.72

Fax 067/70.07.73

c.arnould-avocat@skynet.be

Règles déontologiques disponibles sur www.avocat.be

L'information transmise est seulement destinée à la personne ou la société à laquelle elle est adressée et peut contenir une information confidentielle et/ou privilégiée. N'importe quel réexamen, retransmission, ou toute autre utilisation de cette information par des personnes ou entités autres que le destinataire désigné est interdite. Si vous recevez ce courriel par erreur, entrez s'il vous plaît en contact avec son expéditeur et effacez-le à partir de n'importe quel ordinateur.

De : Isabelle Danneels [mailto:isabelle.danneels@burnsfoundation.eu]

Envoyé : vendredi 27 août 2021 15:37

À : c.arnould-avocat@skynet.be

Cc : jeanpierre.arnould <jeanpierre.arnould@burnsfoundation.eu>; francoise.smets@ucll.be

Objet : Dossier aide juridique Mme MALKI Radja

Bonjour Charlotte,

Nous avons reçu une demande d'aide juridique dans le cadre d'une prise en charge de kinésithérapie qui a mal tourné pour la patiente Mme MALKI Radja.

Il s'avère que le responsabilité de la kiné est engagée et Jean-Pierre demande que tu lances la procédure de plainte. Je reviens vers toi avec une copie de la carte d'identité et le document de procuration signé.

Au plaisir de te lire,
Bien à toi,
Isabelle



Isabelle Danneels
Project manager
Psychothérapeute
Infirmière Psy et Hosp
+32 499 752 887
isabelle.danneels@burnsfoundation.eu

Fondation des Brûlés | Stichting Brandwonden
Office: +32 2 649 65 89 | Fax: +32 2 644 04 02
Rue Frans Landrainstraat 43 | 1970 Wezembeek-Oppem
BCE | KBO BE 0428 886 389

